

L'avenir de la Communauté européenne

La Communauté européenne, fière d'être devenue la première entité économique au monde et le point de mire des démocraties naissantes en Europe centrale et en Europe de l'Est, désire continuer sa route vers une plus grande unité, tant sur le plan économique que politique.

L'Acte unique européen qui fera de l'Europe communautaire un immense marché intégré en 1992 constitue la première étape de l'union économique et monétaire vers laquelle s'achemine la Communauté. La seconde étape sera la création d'une Banque centrale européenne et elle devrait débuter en janvier 1994.

Le Conseil européen de Rome, tenu en décembre 1990, fut l'occasion pour les leaders européens de lancer deux Conférences intergouvernementales devant définir les bases et les structures d'une union économique et monétaire et d'une union politique. Ces deux Conférences, qui doivent conclure leurs travaux avant la fin de 1992, ont clairement le mandat d'aller vers une plus grande intégration.

Alors que la Conférence sur l'union économique et monétaire se penchera sur les mécanismes d'intégration économique, la Conférence sur l'union politique étudiera les objectifs de l'union politique, ses institutions, leurs compétences respectives, la légitimité démocratique de la Communauté européenne, et l'organisation des centres de décision.

À cette intégration interne de la Communauté correspond une expansion vers l'extérieur, car plusieurs pays limitrophes ont déjà considéré ou considèrent effectuer une demande d'adhésion à la Communauté.